

G.A.E.C. « A.C. BON »
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital social de 20 000 euros
Siège social : 893 chemin des moulins
84800 LAGNES
805062775 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ
LE PREMIER JUILLET

Les associés du GAEC « A.C. BON », groupement agricole d'exploitation en commun au capital de 20 000 euros se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation régulière de la gérance.

Monsieur Clément BON préside la séance en qualité de co-gérant.

Sont présents :

- M. Clément BON, propriétaire de 100 parts sociales numérotées de 101 à 200 inclus
- Mme Emilie BERNARD, propriétaire de 100 parts sociales numérotées de 1 à 100 inclus

Le Président constate que les associés présents, représentent la totalité des parts ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- ⇒ Modification de l'objet social,
- ⇒ Transformation du GAEC en SARL,
- ⇒ Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- ⇒ Confirmation des mandats des co-gérants ;
- ⇒ Option à l'impôt sur les sociétés ;
- ⇒ Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier le libellé de l'objet social comme suit :



EB

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet l'exercice d'activités agricoles et accessoirement commerciales.

Dans le domaine de l'activité agricole, la société peut notamment pour favoriser son développement :

- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;*
- prendre à bail tous biens ruraux ;*
- exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-37 du code rural,*
- exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition en application de l'article L. 411-2, dernier alinéa, du code rural ;*
- vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.*

Dans le domaine de l'activité commerciale :

- prestations de travaux agricoles,*
- transformation de produits agricoles issus de l'exploitation ou d'autres exploitations et commercialisation,*
- négoce de produits issus de l'agriculture*
- prestations annexes à l'activité agricole multifonctionnelle au sens de l'article L311-1 du Code Rural"*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les conditions légales de la transformation du GAEC en SARL sont réunies, décide de transformer le GAEC A.C. BON en Société à Responsabilité Limitée, à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau.

A cette fin, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance article par article du projet de statuts de la société sous sa forme de société à responsabilité limitée, adopte ces statuts, dont un exemplaire demeurera joint en annexe au présent procès-verbal.

La dénomination, l'adresse de la Société et sa durée restent inchangés.

Le capital social est maintenu à la somme de 20 000 euros divisé en 200 parts sociales de 100 euros de nominal toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Les comptes de l'exercice en cours seront arrêtés par les gérants de la société sous sa nouvelle forme.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, maintient en qualité des co-gérants pour une durée indéterminées :

. M. Clément BON

Handwritten signature and initials, possibly 'EB', at the bottom right of the page.

Demeurant 893 chemin des moulins – 84800 LAGNES

Et

. Mme Emilie BERNARD

Demeurant 893 chemin des moulins – 84800 LAGNES

Certifié conforme à l'original
KELTEN AVOCATS
BUREAU D'AVOIR
SELARL AU CAPITAL DE 9045 € / 134 785 384 RCS LYON
EQUINOXE B - LA EOUTINE N
3 rue Rigobert Mestral 84000 AVIGNON
Tél 04 90 13 33 40 / 60 - Fax 04 90 81 07 80
www.kelten.fr

Les co-gérants dirigent la société et la représentent à l'égard des tiers. A ce titre, ils sont investis de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et l'article 20 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que le régime fiscal par défaut des SARL est l'impôt sur les sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités de publicité et dépôt prévues par la loi, et les règlements.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DECLARATIONS FISCALES

PLUS VALUES :

La présente opération, constituant transformation d'une GAEC en SARL, n'entraîne pas création d'un être moral nouveau et n'entraîne pas de ce fait taxation des plus values sur immobilisations.

ENREGISTREMENT :

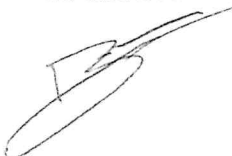
Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
Le 15/07/2025 Dossier 2025 00032370, référence 8404P01 2025 A 02004
VAUCLOUSE
Enregistrement : 125 € Penalties : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

is requièrent l'enregistrement du présent acte portant transformation d'un GAEC en SARL, en vertu de la personne morale, au droit fixe de 125 € conformément aux dispositions de l'article 30 du Code Général des Impôts.

n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Je soussigné, que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les présents.

M. Clément BON



Mme Emilie BERNARD

